



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 6089

Texte de la question

M. Bernard Madrelle appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la situation des jeunes qui éprouvent des difficultés à trouver leur place dans la vie économique et professionnelle. Un cycle d'enseignement sur la vie professionnelle, dès le lycée, contribuerait à accoutumer les élèves aux réalités économiques, à la notion de marché, aux techniques de recherche d'emploi, aux moyens de créer une entreprise, de négocier avec une banque, etc. Si l'éducation civique doit aider chaque jeune à devenir citoyen, un enseignement sur la vie professionnelle lui permettrait de mieux appréhender la vie économique. Il lui demande donc si elle entend introduire dans les cycles scolaires, à partir du lycée, un enseignement sur la vie professionnelle.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé d'engager une réflexion sur les contenus d'enseignement dispensés en lycée. A cet effet, une vaste consultation sera organisée au sein des académies et coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé des plus hautes personnalités de la science et de la culture française mènera au plan national une réflexion du même type. L'ensemble de ces réflexions et consultations devrait aboutir à un colloque national au mois d'avril 1998, dont les conclusions feront l'objet d'un rapport. Au vu de ce rapport, le ministère décidera des aménagements à apporter aux programmes d'enseignement. L'introduction éventuelle de nouveaux enseignements ne pourra donc s'effectuer qu'à l'issue de cette réflexion d'ensemble. Il convient d'ajouter en outre que l'initiation aux faits économiques et sociaux est loin d'être absente des programmes actuels. En classe de seconde, l'option de sciences économiques et sociales est offerte dans la plupart des établissements. Elle vise à permettre aux élèves de mieux comprendre la société dans laquelle ils vivent et de les préparer ainsi à travailler et à agir en adultes : producteurs, consommateurs, mais aussi citoyens plus conscients de leur responsabilité. Par ailleurs, en classes de première et terminale de la série ES (économique et sociale) et de la série STT (sciences et technologies tertiaires), les élèves se familiarisent avec les principaux mécanismes de l'économie et quelques notions de droit dans le cadre des enseignements obligatoires.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Madrelle](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6089

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3906

Réponse publiée le : 12 janvier 1998, page 203